**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises

**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg

**Band:** 58 (1988-1989)

**Artikel:** En marge des grandes destinations fromagères : la marque

fribourgeoise de Nicolas Pythoud à Londres dans les années 1780-

1790

**Autor:** Jahier, Hugues

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-817927

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# **MÉLANGE**

# En marge des grandes destinations fromagères: la marque fribourgeoise de Nicolas Pythoud à Londres dans les années 1780-1790

### **HUGUES JAHIER**

Aux yeux de l'observateur étranger de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'activité commerciale de Fribourg n'avait «... rien de remarquable», si ce n'est - exception de taille - qu'on y débitait «... des parties considérables de fromages de Gruyère, en France et quelques autres Etats d'Europe»<sup>1</sup>.

On retient généralement qu'avec les années 1780, les exportations fromagères plafonnèrent au seuil élevé de plus de 50 000 pièces passant annuellement au péage de Châtel-St-Denis... ceci, sans compter les inévitables envois clandestins<sup>2</sup>.

Les dynasties de «Seigneurs du fromage» comme les Pettolaz, Bandold, Rémy, etc..., exportaient jusqu'à 6000 pièces annuelles dont l'origine neuchâteloise et franc-comtoise d'un certain nombre d'entre elles disparaissait sous l'étiquette fribourgeoise: une manière comme une autre d'affaiblir la concurrence du voisinage!

La «route du fromage» de Bulle à Vevey permettait l'écoulement de «... cet objet curieux d'économie rustique»<sup>3</sup>, vers Lyon, Paris, et la plupart des villes maritimes françaises<sup>4</sup>, où des marchands aux attaches suisses faisaient l'affaire.

Fréquence et volume des transactions vers l'Angleterre - que l'on peut supposer cependant non résiduelles - nous échappent; quoi qu'il en soit, celles-ci effectuées sur un sol étranger relevaient bien davantage de la revente à longue distance que d'un commerce spécifiquement friburgo-londonien...

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>RICARD S.: Traité général du Commerce contenant des observations sur le commerce des principaux Etats d'Europe, Amsterdam, 1781, t. I, pp. 453-454.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>RUFFIEUX R. et BODMER W.: *Histoire du gruyère en Gruyère du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Fribourg, 1972, 368 p., p. 140.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>DIDEROT D.; d'ALEMBERT J.: L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné (...), vol. VI, 1768, p. 607.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>BODMER W.: «L'évolution de la l'économie alpestre et du commerce de fromages du XVI<sup>e</sup> s. à 1817, en Gruyère et Pays-d'Enhaut», in AF, t. XLVIII, 1968, p. 110.

Des exportations «en droiture» des fromages de Gruyère vers l'Angleterre, attribuables à l'arrangement conclu entre un modeste marchand fribourgeois «touche-à-tout», et un important commerçant yverdonnois passant pour être la vitrine du «made in England» dans la région, telle est l'originalité de cette petite et sommaire «passerelle» commerciale jetée entre deux entités étatiques rarement mises en face à face.

## LA MAISON PYTHOUD

Originaire de Sorens, bailliage de Vuippens, le «... marchand de profession» (Jean-)Nicolas Pythoud (1731-1818) accédait le 16 décembre 1760 à la Bourgeoisie de Fribourg<sup>5</sup>. Les affaires traitées par le Fribourgeois d'adoption relevaient du commerce général et dépassaient le stade de celles du simple boutiquier, puisqu'il fréquentait régulièrement la grande foire argovienne de Zurzach, et faisait travailler son argent à Lyon.

Grâce aux billets portant sur des livraisons qu'échangeaient au début des années 1790 Nicolas Pythoud et son épouse (née Barde), tenant la «succursale» de Bulle, l'on a un aperçu du stock de ce fonds de commerce.

A côté de denrées alimentaires comme le sucre, la farine de froment, la muscade, les harengs et morues, l'eau de cerise, etc..., on trouvait également des rames de papier, garnitures de boutons et surtout une variété de tissus.

A preuve du contraire, les textiles devaient constituer le gros des affaires Pythoud. On voit ainsi Elisabeth Pythoud réclamer à son mari des envois de coton, et devoir acquitter des sommes de 450, 840 et 267 Livres de France, 477 Goulden, 785 Livres de Berne, respectivement aux Maisons Wacrenier, de Fretin & Fils de Roubaix, Preiswerck et Violland de Bâle, Henig & Co. de Gera, Tobler de Zurich, c'est-à-dire autant de places dont la renommée des filatures n'était plus à démontrer.

Dans cette même optique d'achats textiles, Pythoud correspondait de temps à autre avec la Maison Mandrot & Co. d'Yverdon, qui recevait un échantillonnage de tout le large éventail des produits manufacturés anglais dont le label de qualité et la dénotation très mode étaient des lieux communs<sup>8</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>AEF: Registre des Bourgeois, n° 8, fol. 17.

<sup>6</sup>AEF: Fonds de Famille Pythoud - 15 lettres d'E. Pythoud du 18.02.1790 au 16.11.1792.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup>Ibid. - lettres du 27.11.1790 (rel. Roubaix), 16.07.1792 (rel. autres lieux).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> JAHIER H.: «Quand Lausanne achetait anglais», in *Gazette de Lausanne*, n° 6, 9 et 10.01.1988, pp. 1 et 2 et «Les acquisitions neuchâteloises de fournitures et outillages horlogers anglais vers 1790», in *Musée Neuchâtelois*, n° 1/1988.

Régulièrement la maison yverdonnoise expédiait donc à Pythoud, en sus de l'annuelle commande de plusieurs dizaines de grosses de boutons, quelques demidouzaines de bas de laine, mouchoirs de mousseline, basin et futaine, des couvertes, etc..., le tout d'authentique facture anglaise.

#### L'EXPORTATEUR MANDROT

L'échange de correspondance à finalité de ventes mercières - situées à un niveau relativement modeste - était l'occasion pour Louis Mandrot (1740-1795) de demander au Fribourgeois, dont il n'ignorait pas les attaches avec Bulle, le «grand fief» fromager, de lui faire passer chaque année de 1 à 3 ou 4 pièces de gruyère destinées à la consommation familiale et, selon, celle d'un bon client apparenté, Pierre Penserot de Neuchâtel. Mandrot, importateur renommé de marchandises anglaises, était devenu à la longue un exportateur occasionnel d'articles tels que montres genevoises, dentelles et extrait d'absinthe neuchâtelois, pièces de toiles peintes, livres, vins vaudois vers Londres, ville où il se rendait l'été pour passer ses commandes.

A partir des années 1760, le commerçant d'Yverdon organisa avec un succès qui ne se démentit pas au fil des décennies un courant d'exportation en bonne et due forme d'eau d'arquebusade (essentiellement lausannoise), remède tonique très recherché dans les boutiques londoniennes<sup>9</sup>.

Mettons sur le compte d'un calcul mûrement réfléchi et aux effets perceptibles à court terme cette question posée à Pythoud le 23 novembre 1785<sup>10</sup>:

«... Croyez-vous que les fromages se conservent tels (très bons et bien conditionnés), pour les envoyer en Angleterre? ils seraient au moins deux mois en route».

Comme effectivement la consistance du fromage cuit de gruyère le rendait «... très propre à circuler en grandes masses dans des provinces éloignées de celle où il se fabrique...»<sup>11</sup>, considérons que le processus des exportations régulières <sup>12</sup> de fromages vers Londres s'engageait ici!

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup>JAHIER H.: «Un article recherché d'exportation lausannoise vers l'Angleterre du XVIII<sup>e</sup> s.», in *Revue Historique Vaudoise*, XCV, 1987, pp. 67 à 83.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup>Archives Communales d'Yverdon (ci-après ACY): Fb3-Mandrot, Registre des copies de lettres 1784-87, fol. 186.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup>DIDEROT D.; d'ALEMBERT J.: L'Encyclopédie, op. cit. (v. note 3).

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup>Plusieurs tentatives avaient été faites sporadiquement dans la décennie précédente. Le fournisseur était alors le Fribourgeois Etienne Gendre «le jeune». Le gruyère revenait à 10 deniers sterling/livre à Louis Ramus de Londres, acquéreur de 8 pièces en février 1770. ACY: Fb3 - Mandrot, Registre des copies de lettres 1769-1771, fol. 156.

# L'ÉTABLISSEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ

L'année 1786 servit à tester l'acheminement des envois vers l'étranger, avant de songer à établir un marché définitif.

Après que, par courrier du 20 juin, Mandrot eut demandé à Pythoud d'expédier «... un bon fromage prêt à manger pour la Hollande...», il commandait, le 12 décembre, 5 pièces de qualité supérieure à adresser «... pour des présents à Londres...», sous la contremarque D.F., qui correspondait à DuBois & Fils, sa maison de commission attitrée.

Les sources font défaut pour les années 1787-1788, mais à n'en pas douter l'engagement dans cette branche commerciale devint décisif. En 1790, Elisabeth Pythoud avisait son mari qu'à Bulle, elle n'avait pu faire autrement que de s'incliner devant François Pettolaz venu en octobre faire la «razzia» sur la production du Pays-d'Enhaut. Quoi qu'il en soit, Glasson - aide-major à Bulle - pouvait, le 18 novembre, informer Nicolas Pythoud que 10 tonneaux contenant 107 pièces venaient de lui être expédiés<sup>13</sup>.

Cet ordre de grandeur d'achat annuel de fromages par Pythoud était de longue date, semble-t-il, destiné en grande partie à une clientèle de Lyon et de Turin<sup>14</sup>, mais désormais Londres se «plaçait» de par les acquisitions yverdonnoises.

Tous les ans dorénavant, vers la fin septembre, Mandrot écrivait à Pythoud pour que, dès la descente des armaillis des montagnes, des pièces de première qualité «... sinon s'abstenir, à savoir très saines, grasses, peu salées, point échauffées ni bords levés, et de bon goût», soient rapidement et parfaitement conditionnées (double fond mince et uni s'intercalant entre chaque fromage) en tonneaux - de 10 à 12 pièces - et cuveaux - de 1 à 2 pièces - pour qu'elles puissent voyager sans dommage.

Le pointage complet ou partiel des envois vers l'Angleterre, rendu possible de 1789 à 1793, relève une stabilité... à l'exception de 1792, où un troisième client londonien apparut.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup>AEF: Fonds de Famille Pythoud.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup>ACY: Fb3 - Mandrot, lettre Pythoud du 13.10.1790.

Upper Andreas de la companie de la c	1789	1790	1791	1792	1793
Montant des ventes de Pythoud à Mandrot pour Londres (sans emballage) (a)	inf. 600 L.Fg (b)	524.9.		608.8. (c)	431
• Nombre de tonneaux : cuveaux :	i Tanah <del>-</del> maha	2	2 1	3	2
• Nombre de pièces :	(A	25	22 à 26	35	26
• Poids :	enco <del>u</del> rósta	1234 1. fg	are <del>h</del> o	1707	1232

<sup>(</sup>a) : en 1792-93, le tonneau de 11 à 12 pièces coûtait de 2,2 à 2,5 L.Fg et le cuveau de 1,4 à 1,6 L.Fg

Le prix de vente des fromages de Gruyère surchoix connut une fluctuation sur ces quelques années, à laquelle se soumettait de bon gré Mandrot, du moment d'être «... toujours très bien servi et en ami».

La qualité supérieure passa de 4 batzes 1 à 3 kreutzers/livre en 1789-1791, à 3 batzes 2 kreutzers les années suivantes<sup>15</sup>.

Cette baisse apparente des cours n'en était en fait pas une, mais simplement un retour au prix usuel. Il semble pour le moins que 1791 fut une année de « pénurie lactée» imputable à de mauvaises conditions climatiques. Le fait que les alpages aient été roussis par quatre ou cinq gelées (tardives) expliquerait logiquement cette hausse des prix<sup>16</sup>.

Au coût initial se greffait la marge bénéficiaire de l'acheteur Mandrot. Quelle était-elle? nous l'ignorons, cependant un exemple isolé - celui d'une livraison de fromages d'Orbe, portant sur 3 tonneaux - nous révèle qu'en 1793 l'Yverdonnois fixait la prise en charge à 4 Livres de Berne ou 6 schillings/livre, franco pour Londres<sup>17</sup>. Le

<sup>(</sup>b): inclus les achats pour consommation personnelle

<sup>(</sup>c): ensemble des ventes à Mandrot cette année-là: 644 L.Fg/37 pces/env. 1812 l.Fg

<sup>(1</sup> livre poids de commerce de Fribourg = 528,6 grammes.)

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup>1 Livre subdivisée en 10 batzes de 4 kreuzers. En 1790, 6 qualités de fromage étaient disponibles chez Pythoud, de 3 batzes à 4 bz 1 kz (et ce, de kreutzer en kz.).

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> ACY: Fb3 - Mandrot, lettre Pythoud du 15.10.1791. Cette information climatique était fournie concernant le vacherin dont la consistance le rendait impropre aux longs trajets.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup>ACY: Fb3 - Mandrot, lettre J.J. Cart (Orbe) du 12.11.1793. L'envoi était destiné à P. De La Grange Fils, n° 36 Greek street, Londres.

tarif était-il assez semblable dans le cas fribourgeois? Difficile à se prononcer, car Mandrot agissait alors en qualité de marchand-revendeur et non comme commissionnaire dans le cas vaudois! Ce qui est certain, c'est que d'une manière ou d'une autre le pourcentage Mandrot était au départ élevé, car il devait défalquer de ce bénéfice brut les frais de transit qui, pris séparément, étaient bas, mais cumulés devenaient onéreux eu égard au nombre d'intermédiaires et des droits élevés des douanes anglaises.

A l'arrivée à Londres, le prix de base de la marchandise pouvait ainsi avoir été triplé...

## L'EXPÉDITION FRIBOURGEOISE

En principe, Colliard de Bulle entonnelait les fromages marqués au feu des initiales NP, suivies de la contremarque du destinataire londonien, et faisait diriger les marchandises sur Fribourg comme simple relais assuré par le messager de Payerne puis celui d'Estavayer qui effectuait la liaison avec Morat. C'était dans cette dernière ville que la maison Jean-Jacques Haberstock réceptionnait puis réexpédiait les envois au nom - désormais - du commettant Mandrot.

Le «refrain» que reprenait chaque mi-octobre Nicolas Pythoud, comme: «... sans me flatter, j'ai les plus beaux et meilleurs fromages de la Gruyère», ou «... je peux vous servir mieux que personne», n'était pas purement gratuit, mais dénotait plutôt la crainte toujours latente de voir Mandrot rompre le «contrat anglais» par le fait de quelques contrariétés causées par des retards d'arrivage à Morat, et des envois de fromages de qualité rassise.

Etant donné que Pythoud - sédentaire à Fribourg - ne contrôlait pas de visu la qualité des fromages à l'entonnelage, Mandrot, afin d'être garant du label des marchandises pour Londres, se faisait adresser quelques jours avant les envois vers Morat son cuveau de fromage(s) de la même «veine» que ceux destinés à l'exportation; il pouvait ainsi jouer le «goûteur» et suspendre à temps les expéditions de denrées non irréprochables<sup>19</sup>.

Concernant les retards d'acheminement, Mandrot était tout aussi vigilant. En décembre 1791, un des colis de fromages causa des émotions... pour avoir été oublié dans le char déchargé à Payerne; récupéré après enquête, le voiturier fut grondé et suspecté par Pythoud, au point de suggérer à Mandrot de faire effectuer une vérifi-

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup>Dont chacun empochait une commission de 2 à 2 1/2%, et acquittait les taxes et frais divers perçus sur la fraction de parcours qui lui incombait.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup>ACY: Fb3 - Mandrot, Registre des copies de lettres 1790-92, fol. 366. Le cas du 28.10.1791.

cation à Morat, afin de s'assurer que les pièces NP n'avaient pas été substituées par d'autres de qualité toute différente! En 1793, pendant trois semaines, on perdit la trace des fromages entre Fribourg et Morat, etc...<sup>20</sup>. Cette mise au point répétitive de Mandrot contre les graves négligences du retard... déjà au départ, était bien compréhensible car qu'est-ce que cela pouvait augurer quant à l'arrivée à 600 miles de là?...

## LE TRANSIT ET LES DESTINATAIRES

Haberstock de Morat expédiait les marchandises à une adresse fixe, celle d'Abraham Früh, rue Franche à Bâle.

La maison Früh, qui réceptionnait également les caisses de bouteilles d'eau d'arquebusade, regroupait ces envois de denrées différentes pour la réexpédition dont le choix de l'itinéraire - devenu délicat dans le contexte troublé du temps - lui incombait souvent.

La «norme» était d'adresser à Friedrich Müller de Rastadt les marchandises qu'il devait - selon les facilités de navigation rhénane - réexpédier par eau ou par terre à Henrich Ackerman de Mayence ou Preye & Jordis de Francfort s./Main. Ces deux dernières maisons servaient de relais avant l'acheminement vers Nicolas de Tongre à Cologne. A cette hauteur du parcours, on optait - jusqu'à l'extension du champ de bataille révolutionnaire - pour la route brabanço-flamande conduisant à Ostende.

Si l'on retient l'exemple de 1790, nous voyons le 25 octobre le Bâlois Früh ordonner que les deux tonneaux (6 1/2 et 6 7/8 qtx.) contremarqués AH - Amick & Huguenin, marchands-parfumeurs au «marché au foin» à Londres - et que le cuveau (1 1/8 qtl.) DF - les «commission agents» Du Bois & Fils d'origine locloise, installés au n° 7 New Basingshall street, en plein cœur de la Cité de Londres - soient dirigés de Cologne aux adresses bruxelloises de, respectivement, les Frères Overmann et Frédéric Romberg & Fils, maisons rompues au commerce maritime assurant l'embarquement d'Ostende à Londres. L'envoi Romberg à destination de DuBois (2 pièces annuelles pour la vraisemblable consommation familiale) ne connut aucune péripétie; par contre celui d'Overmann, destiné à Amick & Huguenin, faisait l'objet d'un incident d'enregistrement qui aurait pu être passablement préjudiciable car il s'agissait tout de même de 23 pièces de fromage, dont on peut aisément supposer que plus des 9/10 d'entre elles devaient être revendues au détail!

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Ibid., lettre Pythoud du 4.12.1791.

Les parfumeurs de Haymarket relataient à Mandrot, par lettre détaillée du 22 février 1791<sup>21</sup>, la mésaventure dont ils venaient d'être victimes:

«Nous avons reçu les deux tonneaux de fromage que nous attendions et avions grand besoin, mais il est bon de vous dire que nous avons manqué de les perdre tous.

Aviez-vous avisé Overmann de Bruxelles, que c'était des fromages? - Ces Messieurs nous ayant fait passer le bill de chargement du vaisseau qui nous expédie deux tonneaux de vin du Rhin!...

Nous sommes allés aussitôt à la douane prévenir notre courtier que nous n'avions aucun connaissement du dit vin, et que c'était sûrement une méprise, car c'était des fromages. Quoique le vaisseau ne soit arrivé que quelque temps après, le Capitaine a fait son rapport suivant le bill qu'il avait signé, malgré nos représentations, de sorte que les fromages ont été saisis comme faux rapport, confisqués, et le Capitaine à l'amende de 100 L. Sterling.

Avec l'aide d'amis et d'une pétition portée au board des Commissaires, nous sommes parvenus à les [fromages] recouvrer en payant les frais extraordinaires qui ont été encore assez hauts.

Comme nous croyons que la plus grande [part de] faute a été commise à Ostende par négligence, nous leur porterons [à Overmann] sûrement à leur compte...».

Un tel incident aurait été assez improbable avec la maison Romberg en relations d'affaires plus fréquentes avec Mandrot, et donc bien mieux au fait de la nature des marchandises sous étiquette yverdonnoise... pour éviter une confusion de la sorte sur des tonneaux réexpédiés de la vallée du Rhin...

Ces deux maisons bruxello-ostendaises n'étaient pas les seules de la région, en rapport avec Yverdon. A la reprise momentanée du transit par les Flandres à la fin de 1793, Impens & Herman de Louvain fut chargé de la réexpédition des tonneaux et cuveaux.

Compte tenu de la guerre franco-autrichienne faisant rage aux Pays-Bas, la voie traditionnelle vers Ostende fut coupée à la fin de 1792. Dans les semaines qui suivirent, Mandrot avisait ses clients londoniens, dont un nouveau cette année-là - Burgess, au n° 107 Strand, destinataire d'un envoi de 11 pièces<sup>22</sup> - que «... vu les armées», il lui avait semblé préférable de différer de deux mois les expéditions de fromage en attente à Bâle depuis fin novembre<sup>23</sup>. Par lettre du 27 février 1793, Mandrot informait Amick & Huguenin qu'il prenait «... le parti de l'envoi par l'Allemagne», c'est-à-dire à partir de Francfort la poursuite de la route vers le Nord pour atteindre l'estuaire de l'Elbe.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Ibid., lettre Amick & Huguenin.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup>Totalisant 540 livres (poids d'Yverdon) = 290 kg.

 $<sup>^{23}</sup>$  ACY: Fb3 - Mandrot, Registre des copies de lettres 1792-1795, fol. 38 / Burgess, 3.01.1793; fol. 68 / A. & H., 27.02.1793 [1 £ du XVIIIe =  $\pm$  60 £ de 1980].

C'est donc la maison Van der Smissen & Fils d'Altona (Hambourg) qui écrivait le 27 mars à Yverdon que les fromages parvenus entre le 15 et le 18 du même mois partiraient «... sous convoi anglais attendu ici à tout moment».

Le choix de la route entièrement allemande ne pouvait être qu'une solution circonstancielle vu «... la cherté de la voiture et la rareté (taxes en conséquence!) des fromages»<sup>24</sup>. Cet itinéraire coûtait en effet quelque chose comme 25 Livres (suisses?) de plus que par les Flandres.

\* \*

Si l'on se reporte aux milliers de pièces de fromage de gruyère qui étaient acheminées vers les frontières de France, il est évident que les deux à trois douzaines destinées - à travers cet exemple précis - au marché londonien, paraissent absolument dérisoires. Relevons toutefois à travers les correspondances étudiées que ce fromage fribourgeois est devenu plus ou moins assimilable à une denrée de semi-luxe aussi bien dans l'optique des pays de transit que de celui de l'importateur.

S'entêter d'expédier à grands frais une telle denrée périssable dans une période bien peu propice à la bonne marche du commerce - hormis les fournitures aux troupes! - paraît surprenant...

Mandrot ne cessa jamais de faire diriger sur Londres les fromages de Gruyère (gonflant les envois d'eau d'arquebusade d'un montant de sept à dix fois supérieur) parce que cela répondait à la demande. Cette attente londonienne des fromages suisses visait à compléter un marché «select».

Ce n'est donc sans doute pas un hasard si une parfumerie anglo-suisse en quelque sorte<sup>25</sup> - honorée de surcroît d'un «warrant» de fournisseur de la Cour - débitait la pharmacopée vaudoise et plus étonnamment les fromages - question de muscs différents, voilà tout! - de l'«obscur» Nicolas Pythoud<sup>26</sup>.

Toutes les marchandises d'origine suisse avaient été sans doute «lancées» par ces nombreux gentlemen revenus de leur «Grand Tour» en fins connaisseurs, et qui ne lésinaient pas devant la dépense pour maintenir un snobisme... de bon goût.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup>Ibid., fol. 68 / A. & H.; fol. 70 / Burgess, 28.02.1793.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup>Huguenin avait des attaches familiales à Orbe et Grandson.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup>En novembre 1792, Nicolas Pythoud informait Mandrot qu'il quittait le commerce « ... vous recommandant à mes filles et gendre (Michel Tornare) s'ils ont besoin de vos articles » ... sans toutefois abandonner - sinon se consacrer davantage! - aux exportations fromagères.